SFN FO FPA

Tout d'abord l'ensemble des élus et des représentants Force Ouvrière vous présentent, ainsi qu'à votre famille et à vos proches, tous leurs vœux pour l'année 2022.

Cette nouvelle année démarre avec le télétravail exceptionnel, attention Force Ouvrière vous conseille de ne pas oublier de spécifier la reprise du télétravail régulier afin de recevoir l'indemnité forfaitaire de 110 euros.

Nous profitons de nos vœux pour vous communiquer un bilan de nos mandats. L'année 2021 a été, comme vous le savez, contrainte par des restrictions diverses. Les élus et mandatés Force Ouvrière ont fait le choix de privilégier le travail en présentiel. Cependant, les réunions du CSEC se sont très souvent déroulées à distance. Malgré ce contexte, les représentants Force Ouvrière ont maintenu leurs revendications.

Pour Force Ouvrière il est important de vous exposer les différents points qui ont été portés par notre délégation dans les différentes négociations.

Notre délégation a été présente et force de propositions dans toutes les réunions. Face à une direction qui, parfois nous semblait sourde à toutes les demandes des OSR, nous avons mené un combat de longue haleine pour leur faire entendre raison et reconnaitre le travail des salariés de l'Afpa. Notre combat est avant tout le vôtre.

Dans la négociation sur la rémunération et le temps de travail qui peut sembler, pour certains, ne pas être à la hauteur des attentes, Force Ouvrière a obtenu une rétroactivité au 1 janvier 2021 dans le cadre des augmentations générales pour les salariés qui étaient présents au 1er janvier 2020. Certains proposaient que cette petite augmentation ne soit pas rétroactive !!! De plus, la revendication Force Ouvrière pour que cette augmentation soit favorable aux salaires les plus bas a été prise en compte en lieu et place d'une proposition initiale de la direction qui, par le biais de pourcentages appliqués par classes, voyait les plus hautes obtenir une somme double de celles des classes les plus basses. Il était évident pour nous que ce sont elles qui ont été les plus impactées par le gel des salaires depuis une dizaine d'année.

Force Ouvrière a également obtenu une augmentation de l'indemnité forfaitaire de déplacement pour le dispositif itinérant avec une date de rétroactivité au 1er septembre 2021, ainsi qu'une revalorisation de l'indemnité de longue distance de 50 euros bruts annuel à compter du 1er janvier 2021.

Dans la négociation sur l'accord télétravail, la direction proposait 1 jour par semaine de télétravail. Pour Force Ouvrière, pas question. Nous avons donc obtenu 2 jours avec la possibilité, pour les salariés à temps partiel d'en bénéficier. Exemple : entre 50 % et 79 % un jour par semaine. De plus, il y a la possibilité de prendre 20 jours de télétravail occasionnel dont 5 sont fractionnables. Une prime d'installation de 150 euros versée une seule fois sur justificatif.

Une indemnité forfaitaire de 110 euros par an pour les salariés en télétravail régulier. Certes, pour notre délégation c'est insuffisant, mais ces sujets seront à nouveau en négociation en 2022 et nous ne manquerons pas de demander une augmentation de cette indemnité.

Concernant la négociation sur l'accord égalité entre les femmes et les hommes, notre priorité a été de favoriser les salaires les plus bas et d'avoir une procédure de recours pour les salariés.

La délégation Force Ouvrière s'est battue et continuera à se battre en toute indépendance vis-à-vis de la direction, pour le respect des accords et sur les conditions de travail pour tous les salariés.

D'autres négociations ont démarré en 2021 mais n'ont pas abouties vers des accords, pourtant, que de travail accompli.

Force ouvrière continuera à être une force syndicale pour cette nouvelle année 2022 dans toutes les futures réunions et négociations au sein de l'AFPA pour la défense de tous les salariés de toutes les catégories d'emplois. Nous continuerons à prendre toutes nos responsabilités et à mener des discussions avec la direction générale avec pour objectif la défense des intérêts collectifs et individuels des salariés.

Négocier et ne rien signer pour pouvoir critiquer ne fait pas partie de nos façons de défendre les salariés.

Bonne année 2022, et avec Force Ouvrière continuons de :

Résister, Revendiquer, Reconquérir